

RÈGLEMENT INTERIEUR HAUTS de FLANDRE NATATION

RÈGLEMENT GÉNÉRAL
*Le club de Hauts de Flandre Natation est lié entre la convention "gestionnaire de la piscine LINEO et le club".
*le règlement intérieur de Linéo prévaut sur celui du club Hauts de Flandre Natation »
*Le club de Hauts de Flandre Natation propose toute l'année (avant la prise de licence sportive) - Un essai gratuit.
*Le club des Hauts de Flandre Natation possède une assurance privée pour l'essai (assurance Alliance agence de Bergues).
*Avoir un bon comportement à la piscine, respecter les entraîneurs et les autres nageurs.
*Les parents ne sont pas autorisés en bord de la piscine.
*L'alcool, la cigarette et la drogue sont interdits dans l'enceinte de la piscine.
TARIFICATION TARIFICATION

chaque année.

*Les cotisations sont déterminées par le conseil d'administration et approuvé en AG Ordinaire

- *Les cotisations sont payables en début de saison, les dérogations éventuelles seront soumises à l'accord du conseil d'administration Hauts de Flandre Natation.
- *Les paiements se font en chèques, virement ou espèces (un reçu sera fourni)
- *Aucun remboursement ne sera effectué si la raison est indépendante de la volonté de l'association (fermeture piscine sur demande du gestionnaire, abandon du licencié, blessures).

☐ CONDITIONS ENTRAINEMENTS

- *Chaque nageur participant à des entrainements se doit d'être licencié à la fédération française de natation (après l'essai) du 01er septembre au 30 juin de l'année suivante.
- *Les entrées sont gratuites pour les membres du club et uniquement pour déposer les adhérents mineurs lors des séances d'entrainement.
- Être assidu aux entrainements qui sont obligatoires, sauf cas de force majeur
- *Un vestiaire est mis à disposition pour les séances d'entrainement
 - Vestiaire 1 pour les filles
 - Vestiaire 2 pour les garçons
- *Tenues conseillées:
 - Maillot de bain
 - Bonnet de bain
- *Les nageurs doivent être présent 15' avant l'entraînement.
- *L'accès aux vestiaires est interdit aux parents, encadrements & dirigeants)
- *Être assidu aux entrainements.
- *En cas d'absence courte ou prolongée prévenir le responsable club.

☐ PROJET SPORTIF

- *Chaque saison, le projet sportif est établi par l'entraineur, validé par le conseil d'administration et proposé aux parents lors d'une réunion :
 - Dates des stages
 - Cotisation
 - Objectif sportif
 - Vie du club
- *Les inscriptions aux compétitions et aux stages de ligue se font par le club après proposition de l'entraîneur,
- *Celui-ci se réserve le droit d'annuler la participation du nageur, y compris quelques jours Avant la compétition, si la préparation n'est pas jugée optimum.
- *Si le nageur est convoqué à un stage organisé par le club, la ligue ou la fédération, il est obligatoire d'y participer, sauf cas de force majeure.
- *Être assidu aux entrainements.
- *Ne pas oublier que le nageur représente son club et la CCHF, en toute circonstance l'attitude du sportif doit être exemplaire.

- *De même, lors des compétitions,
 - Il est recommandé d'assister aux podiums,
- *Tous les stages et entrainements non organisés par les Hauts de Flandre Natation doivent être validés par l'encadrement sportif et communiqués au conseil d'administration.
- *Les nageurs absents de plus de 3 semaines (accident ou blessures) devront présenter aux référents ou membre du comité un certificat médical autorisant la reprise du sport. Aucunes dérogations ne seront acceptées.

DIVERS.

*Les photos et enregistrements concernant les nageurs et l'encadrement pourront être utilisés pour le site internet et la communication du club.

Sous réserve de :

- l'accord des parents (après signature d'un formulaire)
- la validation du conseil d'administration.
- *Tous les documents utilisés restent la propriété du club des Hauts de Flandre Natation.
- *Une commission de discipline composée de l'encadrement sportif, du président ou membre du conseil d'administration ont pour mission de faire respecter ce règlement intérieur.
- *Toutes les décisions de la commission de disciplines seront validées par le conseil d'administration des Hauts de Flandre Natation.

Fait à Wormhout le :

Conseil d'administration Hauts de Flandre Natation